



ZONE DE DISTRIBUTION : LA BRAIZE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé.
Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires.

Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.
*Le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES),

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE PONT DE LA BRAIZE P1. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (LUOT (LE) en partie), soit 147 personnes. Le responsable des installations est : « SMPGA ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMPGA - REGIE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

A Bonne qualité

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **34,3 mg/L**
Valeur maxi : **37,3 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

B Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **0 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **0,164 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,202 mg/L**
Valeur maxi : **0,202 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **18,9 °f**
Valeur maxi : **21,6 °f**

ESA METOLACHLORE

Métabolite non pertinent correspondant à la dégradation du pesticide S-métolachlore. La valeur indicative devant être respectée est 0,9 microgramme/L pour chaque substance. La valeur sanitaire de référence, sans risque pour la santé, est de 510 microgramme/L.

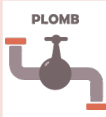
Dépassement ponctuel de la valeur indicative

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **1,13 microgramme/L**
Valeur maxi : **1,13 microgramme/L**

Quelques conseils



CHLORE
Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



PLOMB
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/05/2025

UDI 050001994

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS : <https://www.normandie.ars.sante.fr/la-qualite-de-leau-dans-votre-commune>